



Journées de chômage partiel

Par **bibouille**, le **06/05/2009** à **10:16**

Bonjour,
Je fais parti d'une petite entreprise d'imprimerie ou nous sommes deux salariés, une secrétaire et le patron. Nous sommes depuis debut avril en chômage partiel, deux jours par semaine. Pour ma part on m'a tout de suite donner le peu de congés qu'il me restait et depuis, mes journées non travaillées se traduisent par une diminution de salaire, ce qui est logique. Par contre ce qui l'est moins c'est que le second employé auquel il restait beaucoup plus de jours de congés, ne les a toujours pas pris entièrement et ne prend qu'une journée par semaine. Je suppose que c'est le patron qui décide mais est-ce bien normal, est-ce donc logique. Merci beaucoup, de se que vous pourrez m'apporter.